

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MAIRIE DE RUFFEC

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de L'ARTICLE L 2122 -22 Du Code Général des Collectivités Territoriales

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE PUBLIC MP24-01 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE
MIGRATION LEDS DES ECLAIRAGES SPORTIFS DE LA COMMUNE : GYMNASSE ROBERT GAVALLET ET COURTS
COUVERTS DE TENNIS

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant
délégation au Maire au titre de l'article susdit,
Vu la délibération n°2022_06_02 en date du 27 juin 2022,
Vu l'arrêté n°022_MP_24 du 02/04/2024,
Vu la proposition d'avenant n°1,

Considérant la nécessité d'approuver l'avenant n°1 au Marché Public MP24-01

ARRETE

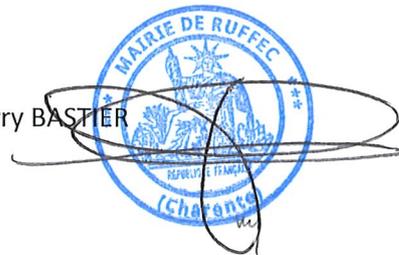
ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Fait à Ruffec, le 17 juin 2024
Le Maire,

Thierry BASTIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE RUFFEC
Place d'Armes
16700 RUFFEC
N° Siret : 211 602 925 00011

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société BRUNET
20 rue des Bosquets – ZI des Agriers
16000 ANGOULEME
Tél : 05.45.65.29.75 – contact.angouleme@brunet-groupe.fr
SIRET : 389 818 907 00211 – Code NAF : 4321A

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Travaux de migration LEDS des éclairages des installations sportives : Gymnase R. Gavallet et Courts Couverts de Tennis – Lot unique
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 02 avril 2024
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mois.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 27 811.00 €
 - Montant TTC : 33 373.20 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- Une prolongation du délai d'exécution de 1 mois pour le motif suivant :
 - o Demande des usagers pour classement départemental selon Fédération Française de Hand-ball
- Complément d'éclairage et modification de puissances d'éclairage, afin d'obtenir un éclairage moyen de 500 lux minimum à la demande du Club de Hand Ball

■ Incidence financière de l'avenant :

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240620-043_MP_24-CC
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 200.00 €
- Montant TTC : 6 240.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18.70 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Nouveau montant HT : 33 011,00 €
- Nouveau montant TTC : 39 613.20 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PERIER Mickaël Responsable Agence	Angoulême, le 19/06/24	Mickaël Perier Signature numérique de Mickaël Perier Date : 2024.06.19 10:53:04 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240620-043_MP_24-CC
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)